

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	24	29

N° 132_2/2019

OBJET : ANNULE et REMPLACE suite à erreur matérielle - Demande de prolongation de la validité de l'aide financière de l'ADEME pour la reconstruction de la déchèterie d'Auterive

L'an deux mille dix-neuf et le 09 juillet à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE, faute d'obtention du quorum, le conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué le 03 juillet 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal du Vernet, sous la Présidence de Monsieur Serge DEMANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Michel COURTIADÉ, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Céline GABRIEL à Nadia ESTANG, Hélène JOACHIM à Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS à René AZEMA, Serge BAURENS à Serge DEMANGE, Sabine PARACHE à Michel COURTIADÉ ;

ABSENTS : Monsieur Jean DELCASSE ;

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK et Messieurs Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Serge DEJEAN, René MARCHAND, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Vice-Président en charge des déchèteries rappelle qu'une aide financière de l'ADEME de 322 587 € pour la reconstruction de la déchèterie d'Auterive a été obtenue le 23/11/2012, puis a fait l'objet de deux avenants consécutifs.

L'aide se répartissait sur :

- La déchèterie des particuliers avec 150 000 € maximum.
- La plateforme déchets verts 172 587 € maximum.

L'aide deviendra caduque le 23/11/2019.

Le projet a pris du retard de par la configuration du site, des équipements existants et la difficulté de réaliser un schéma cohérent et optimisé où s'articulent une déchèterie pour les particuliers, une déchèterie pour les professionnels et une aire de broyage des déchets avec un projet d'économie circulaire de retour à la terre. Une acquisition parcellaire supplémentaire est en effet nécessaire au projet, les actes sont actuellement en cours.

Actuellement l'étude de sol est en cours et le chiffrage, planning et AVP seront validés en juillet 2019, ce qui permettra de déposer le permis de construire et le dossier ICPE (durée de 5 mois minimum d'instruction). Les travaux pourront ainsi débuter au premier trimestre 2020 pour se terminer au premier trimestre 2021.

Il est donc souhaitable de demander un avenant de prolongation de la durée de validité de l'aide de 24 mois à Monsieur le Directeur Régional de l'ADEME.

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- le montant de la déchèterie des particuliers s'élève à 1 426 679.15 € HT comprenant l'ensemble de la déchèterie pour 1 308 311.15 € HT et le compacteur d'un montant de 118 368.00 € HT.

Envoyé en préfecture le 23/07/2019

Reçu en préfecture le 23/07/2019

Affiché le 23/07/2019



ID : 031-200068807-20190709-132_2-DE

- le montant de la plateforme de broyage des déchets verts est de 1 317 795.51 € HT comprenant la plateforme pour un montant de 1 217 795.51 € HT et le chargeur de déchets verts d'un montant de 100 000.00 € HT.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant de demande de prolongation de l'aide de l'ADEME pour la reconstruction de la déchèterie d'Auterive.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Municipal du Vernet, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président, Serge BAURENS